



TABLEAU DES HONORAIRES PRATIQUÉS PAR L'AGENCE BARRIO IMMOBILIER

➤ **VENTE:**

- Jusqu'à 49 999 €, 10 % TTC du prix net vendeur (Forfait minimum de 3000€)
- De 50 000€ à 99 999 €, 9 % TTC du prix net vendeur.
- De 100 000€ à 199 999 €, 8 % TTC du prix net vendeur.
- De 200 000€ à 399 999 €, 7 % TTC du prix net vendeur.
- De 400 000€ à 499 999 €, 6 % TTC du prix net vendeur.
- Au delà de 500 000 €, 5 % TTC du prix net vendeur.

➤ **LOCATION – GESTION** (à partir du 01/01/2023)

Honoraires location, rédaction de bail, état des lieux :

- Bail 89 :

11€ du m² à la charge du bailleur soit :

- 8€ du m² : Honoraires de visites, de rédaction de bail et de constitution du dossier locataire.
- 3€ du m² : Honoraires de réalisation d'état des lieux

*Honoraires de location réduits en cas de gestion (10€ du m²)

11€ du m² à la charge du locataire soit :

- 8€ du m² : Honoraires de visites, de rédaction de bail et de constitution du dossier locataire.
- 3€ du m² : Honoraires de réalisation d'état des lieux

- Bail de droit commun et commerciaux:

14% TTC du loyer annuel à la charge du bailleur et du locataire.

Gestion

- 8% HT des encaissements à la charge du propriétaire bailleur.

➤ **LOCATION SAISONNIÈRE:** (à partir du 01/01/2023)

- 16% TTC de commission à la charge du locataire sur le prix de location.
- 15% TTC d'honoraires de gestion à la charge du propriétaire sur le prix de location

Taux de TVA en vigueur: 20%